



Département des Alpes de Haute Provence

Mairie de Champtercier  
115 rue Principale  
04660 CHAMPTERCIER

## ARRÊTÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE: N° AR 04 047 AR\_21\_2022

RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CHEMIN DE L'HUBAC DE CHADOURÈNE

**Le Maire de CHAMPTERCIER,**

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'intérêt général,

VU la demande formulée par l'Entreprise SACCO, Rue Ferdinand de Lesseps 04000 Digne les Bains ;

**CONSIDÉRANT** que la circulation doit être réglementée sur la commune de **Champtercier Chemin de l'Hubac de Chadourène** pendant la durée des travaux de renouvellement de la conduite et des branchements AEP à compter du 19/05/2022 et ce jusqu'au 03/06/2022 inclus.

### **ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :**

A compter du 19/05/2022 et ce jusqu'au 03/06/2022 inclus, la circulation devra être réglementée selon les besoins du chantier ainsi qu'il suit :

**Circulation par demi-chaussée, alternée manuellement,  
interdiction de circuler, stationner et dépasser sur l'emprise du chantier**

**ARTICLE 2 :**

A compter du 19/05/2022 et ce jusqu'au 03/06/2022 inclus, le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation appropriée est de la responsabilité de l'entreprise chargée des travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par l'Entreprise SACCO, Rue Ferdinand de Lesseps 04000 Digne les Bains.

**ARTICLE 4 :**

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par l'entreprise chargée des travaux dès qu'elle n'aura plus son utilité.

**ARTICLE 5 :**

L'entreprise **effectuera, en permanence, les nettoyages nécessaires.**

Les dégradations éventuelles de la chaussée sont à la charge de l'entreprise.

La sécurité du chantier sera à la charge de l'entreprise.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise chargée des travaux et affiché par ses soins à chaque extrémité du chantier.

**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'informations de la commune de Champtercier.

Le Maire de la Commune de Champtercier, le Commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Fait à Champtercier, le 12 mai 2022

Le Maire  
Antoine ARENA

